



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

#### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix-sept avril vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du onze avril deux mille dix-huit, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.PETIT, Mme BRUN, M.DELABARRE, M.SUEUR et Mme MOREL.

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.SOULET ayant donné pouvoir à M.HATCHUEL et M.FOGT ayant donné pouvoir à M.BUREAUX

Etaient excusés : Mme MONCHAUX, M.GOUGEON et Mme BONNEAU

Etait absente : Mme OSTYN

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et rappelle à l'assemblée qu'en raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 11 avril 2018, les membres du Conseil Municipal ont été invités à la présente séance. Il rappelle qu'à la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire, mais seulement pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion.

Monsieur le Maire recueille ensuite l'avis de ses collègues sur le procès-verbal du 27 février 2018. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, transmis pour signature et remis à la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que Mme BONNEAU lui a adressé une lettre relative aux derniers échanges lors de la séance de Conseil Municipal au cours de laquelle a été abordé le RIFSEEP. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre. Les membres du Conseil Municipal en prennent acte et aucune remarque n'est soulevée.

#### **FINANCES – Compte de gestion 2017**

Monsieur le Maire informe tout d'abord l'assemblée des excuses de Monsieur le Receveur qui n'a pu se rendre disponible. Il cède ensuite la parole à M.HATCHUEL, premier adjoint, pour la présentation du compte de gestion 2017.

Monsieur HATCHUEL prend la parole et annonce une réalisation de l'exercice en dépenses de fonctionnement de 902 699.21 € et en recettes de 978 778.41 €, soit un excédent de 76 079.20 €. La section d'investissement est quant à elle de 589 137.19 € en dépenses et de 749 229.64 € en recettes, soit un excédent de 160 092,45 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, le compte de gestion 2017 de la commune est validé à l'unanimité.

### **FINANCES – Compte administratif 2017**

M.HATCHUEL poursuit avec la présentation du compte administratif 2017 de la commune dont les chiffres sont strictement identiques à ceux du compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur.

Monsieur HATCHUEL annonce une réalisation de l'exercice en dépenses de fonctionnement de 902 699.21 € et en recettes de 978 778.41 €, soit un excédent de 76 079.20 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent de 2016 de 188 933.43 €.

La section d'investissement est quant à elle de 589 137.19 € en dépenses et de 749 229.64 € en recettes, soit un excédent de 160 092,45 €, auquel il convient de soustraire le déficit de l'année 2016 de 155 601.63 €, soit un excédent d'investissement de 4 490.82 €.

M.HATCHUEL expose ensuite le détail par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement :

	Nature	Montant réalisé
<b>Dépenses</b>	Charges à caractère général	225 007.91 €
	Charges de personnel	429 660.24 €
	Atténuation de produits	135 €
	Autres charges de gestion courante	183 764.44 €
	Charges financières	41 554.52 €
	Charges exceptionnelles	2 895.10 €
	Virement sur la section d'investissement	19 682 €
	<b>Total</b>	<b>902 699.21 €</b>
<b>Recettes</b>	Atténuations de charges	3 827.54 €
	Produits du domaine et des ventes diverses	68 464.36 €
	Impôts et taxes	347 877.99 €
	Dotations et participations	438 227.97 €
	Autres produits de gestion courante	110 839.80 €
	Produits exceptionnels et financiers	9 540.75 €
	<b>Total</b>	<b>978 778.41 €</b>

Puis, M.HATCHUEL présente la section d'investissement arrêtée en dépenses à 589 137.19€ qui comprennent 462 185.72 € de remboursement d'emprunts, 109 465,36 € d'opérations d'ordre (intégration des travaux d'éclairage public du SDE76), 9 130.70 € d'acquisitions d'équipement et 8 355.41 € de travaux. M.HATCHUEL poursuit en expliquant qu'en recette d'investissement, la commune a perçu 749 229.64 € constitués entres autres de 181 245.81 € de subventions (école maternelle et le réseau de chaleur) et 169 487.47 € de dotations, auxquels il convient d'ajouter 135 788 € d'excédent de fonctionnement de 2016.

Monsieur le Maire cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Mme BRUN. Cette dernière l'invite à quitter la salle des délibérations et propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017.

Après délibérations, le compte administratif 2017 de la commune est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est invité à revenir dans la salle des délibérations, reprend la présidence et remercie ses collègues de leur confiance.

### **FINANCES – Affectation du résultat 2017**

Monsieur le Maire expose ensuite à l'assemblée qu'au regard des réalisations 2017 qui ont été présentées au compte administratif, il propose d'affecter la somme de 142 247 € au compte 1068 en recettes d'investissement. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement 2017 du même montant. Après délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est validée de façon unanime par les membres du Conseil Municipal.

### **FINANCES – Budget Primitif 2018**

Monsieur le Maire invite M.HATCHUEL à reprendre la parole pour présenter le budget primitif 2018. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 073 334 €. La section d'investissement, quant à elle, est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 435 625 €.

En dépenses, les restes à réaliser sont de 201 359 € et les propositions nouvelles de 234 266 €. En recettes, les restes à réaliser sont de 54 622 € et les propositions de 376 513 €.

M.HATCHUEL poursuit en détaillant les montants proposés pour les différents chapitres en dépenses de fonctionnement. 249 400€ au chapitre 011 « charges à caractère général », 445 288 € au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », 77 563 € au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » qui comprend les subventions versées aux associations, 33 434 € au chapitre 66 « charges financières » correspondant aux remboursements des prêts et 58 308 € au chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement ».

M.HATCHUEL explique que le montant pour les attributions de compensation est l'hypothèse la plus pessimiste sur la décision à venir de la Communauté de Communes concernant le montant du transfert du Multi-Accueil « Les Poussins ».

M.HATCHUEL détaille ensuite les chapitres en recettes de fonctionnement. 68 200 € prévus au chapitre 70, 314 560 € au chapitre 73 « impôts et taxes », 455 809 € au chapitre 74 « dotations et participations » et 110 000 € au chapitre 75 qui correspondent aux loyers des logements communaux et à la régie de la salle des fêtes.

M.HATCHUEL passe ensuite à la section d'investissement. Le chapitre 10 « dotations » est abondé à hauteur de 29 000 €. Les subventions attendues en recettes d'investissement s'élèvent à 100 547 €.

M.HATCHUEL présente ensuite les opérations d'investissement :

- 54 843 € dépenses en travaux de voirie (travaux rue Madeleine LEFEBVRE et cavée de la Poste) avec une recette de 15 925 € correspondant à la subvention de la Communauté de Communes Terroir de Caux pour la cavée
- 46 000 € de restructuration de la toiture du centre multi-accueil
- 103 300 € de dépenses pour la restructuration de la toiture de l'école élémentaire et 34 855 € de subventions à percevoir
- 10 340 € d'équipements divers correspondant aux panneaux d'affichage de la mairie et à la réfection de la porte du local technique communal
- 29 651 € pour l'étude relative à la création d'un pôle d'échange multimodal avec une recette attendue de 19 767 €
- 3 829 € pour la mise en conformité des installations de chauffage
- 35 197 € de travaux pour la création de l'agence postale avec une recette de 30 000 € correspondant à la participation de la Poste.
- 35 648 € d'opérations d'éclairage public (centre-ville, place de la mairie, Parc de la Duchesse, rue du Colombiers, chemin des écoliers, passage piétons au niveau du centre équestre).

Monsieur le Maire reprend la parole et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2018 et de l'autoriser à solliciter la DETR, le Département, la Communauté de Communes Terroir de Caux et la Région pour toutes les opérations susceptibles de bénéficier d'un subventionnement (restructuration toitures du centre multi-accueil et de l'école élémentaire, travaux sur la cavée de la Poste)

Pour répondre aux différentes questions de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que quatre emprunts prendront fin en 2018 et que le changement de la porte du local technique est nécessaire cette année car un agent s'est déjà blessé en voulant la refermer. Aussi, après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire, adoptent le Budget Primitif 2018 et l'autorisent à demander toutes les subventions nécessaires.

### **TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire détaille ensuite le chapitre 73 avec le produit attendu des compensations relatives aux taxes directes locales qui s'élève à 276 085 €. Monsieur le Maire propose à ses collègues de conserver les taux d'imposition actuels à savoir 15,53 % pour la taxe d'habitation, 61,20 % pour la taxe foncière sur le bâti et 31,91 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent le maintien des taux de façon unanime.

### **FRESQUE MURALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 27 février 2018, il avait été évoqué la création d'une fresque murale dans la salle de restauration scolaire. Cette fresque avait fait l'objet d'un passage en Commission Vie Scolaire le 24 février 2018.

Monsieur le Maire propose de valider la fresque et de l'autoriser à régler la prestation correspondante pour un montant de 1 200 €.

Après délibérations, la fresque et le coût inhérent à celle-ci sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. L'opération sera réalisée après les vacances de Pâques.

### **MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire explique que le 15 mars 2018 s'est tenue la Commission Départementale de Sécurité Routière – CDSR - en mairie de Longueville-sur-Scie. L'objectif premier de cette réunion visait à trouver des solutions pour limiter la vitesse et sécuriser les abords du collège Jean Malaurie de Longueville-sur-Scie.

En effet, les communes de Longueville-sur-Scie et de Sainte-Foy avaient précédemment sollicité les services de gendarmerie afin de réaliser un contrôle de vitesse sur cette portion de route. Celui-ci avait révélé une vitesse excessive des conducteurs et notamment au niveau du passage piétons devant le collège.

Lors de la CDSR, il a été proposé à la commune de Longueville-sur-Scie de remonter ses panneaux d'agglomération pour y intégrer l'entrée du collège et ainsi soumettre cette portion de route à la réglementation en vigueur en agglomération, à savoir 50 KM/heure.

Par ailleurs, une étude menée par le Département de Seine-Maritime va être réalisée très prochainement afin de proposer une solution efficace et durable pour ralentir les automobilistes et sécuriser les voies d'accès au collège grâce à différents aménagements de voirie.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de la CDSR et décident de modifier les limites d'agglomération longuevillaises.

### **DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 10 avril 2018, la Commission Finances a étudié les demandes de subvention des associations et a formulé l'avis suivant :

- |                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| - Animons nos écoles              | Subvention proposée : 338 €   |
| - CAL Athlétisme                  | Subvention proposée : 500 €   |
| - Club des Anciens                | Subvention proposée : 1 280 € |
| - Coopérative scolaire primaire   | Subvention proposée 643 €     |
| - Coopérative scolaire maternelle | Subvention proposée 414 €     |

- UNCAFN Subvention proposée 180 €
- Comité des Fêtes Subvention proposée 4 630 €

Il précise que la subvention du Comité des Fêtes tient compte du remboursement du carburant pour le camion podium installé place de la mairie pendant le Rallye de Dieppe.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la Commission Finances et d'attribuer ces subventions pour un montant total de 7 985€ qui seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur HATCHUEL donne lecture des inscriptions budgétaires votées par la Communauté de Communes Terroir de Caux et précise que l'intercommunalité a présenté un budget en suréquilibre.

Monsieur le Maire, quant à lui, informe l'assemblée que suite à son intervention, le collègue de Longueville-sur-Scie s'est vu attribuer une subvention de 10 000 € au lieu des 3 000 € initialement proposées par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur présence et leur participation, puis lève la séance à 23h12.